



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 053-215300724-20250918-20251809079-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Damien COUILLEAUX, Denis MARCHAND, Loïc JORRE et Daniel GÉRAULT.

**Absents excusés :** Stéphane MANCEAU donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON donnant pouvoir de vote à Denis MARCHAND, Marie-Claude PIERRE donnant pouvoir de vote à Annabelle FOUQUET, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote Mickaël DELAHAYE.

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

**N° délibération :** 2025-18.09-079

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 10  
Quorum : 8  
Date convocation : 12/09/2025

**Objet : BUDGET ASSAINISSEMENT 2025 – Décision modificative n°2**

Monsieur le maire informe le conseil municipal des modifications budgétaires à apporter au budget annexe pour une insuffisance de crédits aux comptes d'amortissement sur l'exercice 2025.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
6811	Dotations aux amortissements	6 200,00 €	
O23	Virement à la section d'investissement	-6 200,00 €	
DM N° 2		- €	- €
<b>Pour mémoire BP 2025 Fonctionnement</b>		<b>76 029,51 €</b>	<b>76 029,51 €</b>
<b>pour mémoire DM N° 1</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL section fonctionnement après DM N° 2</b>		<b>76 029,51 €</b>	<b>76 029,51 €</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
28031	Amortissements des frais d'études		6 200,00 €
O21	Virement de la section de fonctionnement		- 6 200,00 €
DM N° 2		0,00 €	0,00 €
<b>Pour mémoire BP 2025 Investissement</b>		<b>503 414,18 €</b>	<b>503 414,18 €</b>
<b>Pour mémoire DM N° 1</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Total section investissement après DM N° 2</b>		<b>503 414,18 €</b>	<b>503 414,18 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les modifications apportées au budget annexe assainissement 2025

Le secrétaire,  
Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE  
Signé Mickaël DELAHAYE  
Date de signature : 03/10/2025  
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU **18 SEPTEMBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20250918-2025\_1809\_080-DE

S'LO

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Damien COUILLEAUX, Denis MARCHAND, Loïc JORRE et Daniel GÉRAULT.

**Absents excusés** : Stéphane MANCEAU donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON donnant pouvoir de vote à Denis MARCHAND, Marie-Claude PIERRE donnant pouvoir de vote à Annabelle FOUQUET, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote Mickaël DELAHAYE.

**Secrétaire de séance** : Aline LEBRETON

**N° délibération** : 2025-18.09-080

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 10  
Quorum : 8  
Date convocation : 12/09/2025

---

**Objet : Droit de préemption urbain – 87 rue des Tisserands**

---

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'ils doivent se prononcer sur un droit de préemption urbain pour des biens sis 87 rue des Tisserands :

- DPU N° 53072 25 00006 parcelles B249, B250p et B251p
- DPU N° 53072 25 00007 parcelles B251p et B252p

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité et à main levée, de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain de la commune pour ces biens.**

Le secrétaire,  
Aline LEBRETON



Le Maire,  
Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël

Delahaye


Date de signature : 02/10/2025

Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU **18 SEPTEMBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 02/10/2025  
Reçu en préfecture le 02/10/2025  
Publié le   
ID : 053-215300724-20250918-2025\_1809\_081-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Damien COUILLEAUX, Denis MARCHAND, Loïc JORRE et Daniel GÉRAULT.

**Absents excusés** : Stéphane MANCEAU donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON donnant pouvoir de vote à Denis MARCHAND, Marie-Claude PIERRE donnant pouvoir de vote à Annabelle FOUQUET, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote Mickaël DELAHAYE.

**Secrétaire de séance** : Aline LEBRETON

**N° délibération** : 2025-18.09-081

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 10  
Quorum : 8  
Date convocation : 12/09/2025

---

**Objet : Délibération préparatoire- PSC Mutuelle santé obligatoire-**

---

Monsieur le maire expose :

**Présentation du contexte**

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux. Cette ordonnance introduit en effet le caractère obligatoire de cette participation à la garantie santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

Il est à noter que, conformément au rôle d'expertise confié en la matière aux Centres de gestion par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, le Centre de gestion de la Mayenne proposera, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2027 et avec l'appui de la coopération régionale des CDG, un contrat collectif à adhésion facultative auquel les collectivités pourront souscrire et proposer à leurs agents. Les enjeux sont en effet multiples : meilleure couverture des frais de santé et optimisation de tarification des risques dans le cadre du marché, attractivité du secteur public etc.

**Présentation du projet**

Aussi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la collectivité décide de participer financièrement à la cotisation « frais de Santé » de ses agents dans le cadre de la labellisation. Ainsi il est décidé, pour tous les agents adhérents à un contrat individuel labellisé en matière de Santé de mettre en œuvre une participation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 à hauteur de 15 € par agent et par mois.

Il est rappelé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 02/10/2025  
Reçu en préfecture le 02/10/2025  
Publié le  
ID : 053-215300724-20250918-2025\_1809\_081-DE



**Avis du comité social territorial en date du 17/10/2025**

Ceci ayant été exposé, il est demandé aux membres du Comité Social Territorial d'émettre un avis sur la volonté du conseil municipal de :

- Participer financièrement à la cotisation « frais de Santé » de ses agents dans le cadre de la labellisation à hauteur de 15 € par agent et par mois.

**Le secrétaire,**

Aline LEBRETON

**Le Maire,**

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël  
Delahaye  
Date de signature : 02/10/2025  
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20250918-2025\_1809\_082-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Damien COUILLEAUX, Denis MARCHAND, Loïc JORRE et Daniel GÉRAULT.

**Absents excusés** : Stéphane MANCEAU donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON donnant pouvoir de vote à Denis MARCHAND, Marie-Claude PIERRE donnant pouvoir de vote à Annabelle FOUQUET, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote Mickaël DELAHAYE.

**Secrétaire de séance** : Aline LEBRETON

**N° délibération** : 2025-18.09-082

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 10

Quorum : 8

Date convocation : 12/09/2025

**Objet : Acquisition d'un lave-vaisselle pour la salle de la mairie**

Monsieur Denis MARCHAND, adjoint au maire et délégué aux bâtiments, informe le conseil municipal qu'il faut procéder au remplacement du lave-vaisselle de la salle de la mairie, ce dernier n'étant plus réparable.

Quatre devis sont présentés :

Type De lave-vaisselle	Alliance Froid	FCPL
Frontal	2 550,00€ H.T	2 889,00€ H.T
Capot	5 972,93€ H.T	6 200,00€ H.T

Le conseil municipal valide, à l'unanimité et à main levée, le devis de la société Alliance Froid pour l'acquisition d'un nouveau lave-vaisselle pour un montant de 2 550€ H.T.

Le secrétaire,  
Aline LEBRETON



Le Maire,  
Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël

Delahaye

Date de signature : 02/10/2025

Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20250918-2025\_1809\_083-DE

SLO

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Damien COUILLEAUX, Denis MARCHAND, Loïc JORRE et Daniel GÉRAULT.

**Absents excusés** : Stéphane MANCEAU donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON donnant pouvoir de vote à Denis MARCHAND, Marie-Claude PIERRE donnant pouvoir de vote à Annabelle FOUQUET, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote Mickaël DELAHAYE.

**Secrétaire de séance** : Aline LEBRETON

**N° délibération** : 2025-18.09-083

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 10  
Quorum : 8  
Date convocation : 12/09/2025

---

**Objet : Acquisition de stores (secrétariat, salle du conseil et point-lecture)**

---

Madame Christelle BEAUDOUIN, adjointe au maire, informe le conseil municipal qu'il convient de remplacer les stores des fenêtres du secrétariat, de la salle du conseil et du point-lecture, devenus usagers.

Après une mise en concurrence, il est proposé de retenir le devis de l'EURL Christelle HAMARD, ESPACE REVETEMENTS basée à Mayenne pour un montant de 2 037,75€ H.T.

**Le conseil municipal valide, à l'unanimité et à main levée, le devis de la société EURL Christelle HAMARD ESPACE REVETEMENTS pour un montant de 2 037,75€ H.T dans le cadre du remplacement des stores du secrétariat, de la salle du conseil et du point-lecture.**

Le secrétaire,  
Aline LEBRETON



Le Maire,  
Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël  
Delahaye  
Date de signature : 02/10/2025  
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU **18 SEPTEMBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 07/10/2025  
Reçu en préfecture le 07/10/2025  
Publié le  
ID : 053-215300724-20250918-2025\_1809\_084B-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Damien COUILLEAUX, Denis MARCHAND, Loïc JORRE et Daniel GÉRAULT.

**Absents excusés** : Stéphane MANCEAU donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON donnant pouvoir de vote à Denis MARCHAND, Marie-Claude PIERRE donnant pouvoir de vote à Annabelle FOUQUET, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote Mickaël DELAHAYE.

**Secrétaire de séance** : Aline LEBRETON

**N° délibération** : 2025-18.09-084

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 10  
Quorum : 8  
Date convocation : 12/09/2025

---

**Objet : Salle polyvalente – tarifs locations aux entreprises**

---

A la suite de demandes qui ont été faites auprès du secrétariat, Mickaël DELAHAYE, le Maire, propose aux membres du conseil municipal d'étendre la location de la salle polyvalente en semaine aux entreprises dans le cadre de manifestations, de réunions de travail, de séminaires ou d'activités associatives en lien avec le territoire de Mayenne Communauté et aussi pour les besoins des autres collectivités.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité et à main levée, le principe que la salle polyvalente soit mise à disposition à titre gracieux pour des réunions de travail ou pour des manifestations de Mayenne Communauté ou autres collectivités en lien avec les activités associés. Seule, une prestation ménage sera facturée.

Pour les structures privées ou assimilées, une tarification sera établie au cas par cas en fonction de la nature de l'évènement et de la structure associée.

Toutes ces réservations seront, par défaut, à valider en conseil municipal au préalable.

Le secrétaire,  
Aline LEBRETON

Le Maire,  
Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 07/10/2025  
Qualité : Maire de Commer.





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU **18 SEPTEMBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20250918-2025\_1809\_085-DE

S'LO

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Damien COUILLEAUX, Denis MARCHAND, Loïc JORRE et Daniel GÉRAULT.

**Absents excusés** : Stéphane MANCEAU donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON donnant pouvoir de vote à Denis MARCHAND, Marie-Claude PIERRE donnant pouvoir de vote à Annabelle FOUQUET, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote Mickaël DELAHAYE.

**Secrétaire de séance** : Aline LEBRETON

**N° délibération** : 2025-18.09-085

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 10  
Quorum : 8  
Date convocation : 12/09/2025

---

**Objet : Salle polyvalente – location 31 décembre 2025-**

---

Lors d'une précédente réunion de conseil municipal, il avait été acté de ne pas louer la salle polyvalente le 31 décembre.

Or, une association comméroise souhaite pouvoir organiser une soirée cette année à cette même date.

Il convient donc de réétudier la décision actée lors d'un précédent conseil et d'acter le tarif de la location pour cette date.

**Après avoir délibéré à main levée, le conseil municipal valide, à la majorité avec 6 pour, 5 contre et 3 abstentions, la location de la salle polyvalente le 31 décembre 2025 par les associations comméroises.**

**Après avoir délibéré à main levée, le conseil municipal valide, à la majorité avec 9 pour, 1 contre et 4 abstentions, la location de la salle polyvalente par les associations le 31 décembre 2025 au prix de 400€ TTC.**

Le secrétaire,  
Aline LEBRETON

Le Maire,  
Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 07/10/2025  
Qualité : Maire de Commer

